

Préparez-vous dès aujourd'hui à la facture électronique



Dès **septembre 2026**, la facturation électronique devient obligatoire pour toutes les entreprises. Elle vise à **moderniser et sécuriser** les échanges commerciaux entre les entreprises et à réduire les différentes fraudes fiscales. Les principaux objectifs sont de **simplifier les processus administratifs** ainsi que de **réduire les délais de paiement** et bien plus.



septembre 2026

septembre 2027



- ▶ Réception : Toutes les entreprises
- ▶ Émission : Les grandes entreprises (GE)



- ▶ Émission : Toutes les entreprises

Les principaux acteurs sont :

- **les Plateformes Agréées (PA)** qui sont des prestataires privés certifiés fournissant des services de facturation électronique avancés (intégration avec d'autres systèmes de gestion, stockage de documents, suivi des paiements).
- **les Solutions Compatibles (SC)**, point d'entrée du processus de facturation.

Notre filiale **Acropole Expert Informatique**, en tant que **solution compatible (SC)**, vous propose des solutions logicielles performantes pour garantir votre transition vers la facture électronique.

Quel est l'intérêt d'utiliser la même PA que Fimeco ?

Utiliser la même PA que votre cabinet comptable présente plusieurs avantages :

Nous gérons déjà vos données comptables

Gain de temps et réduction des erreurs

Sécurité renforcée et conformité assurée

Conservez votre interlocuteur habituel

Qui mieux que votre expert comptable pour vous accompagner dans cette transition ?



Quelques services de la PA Fimeco :

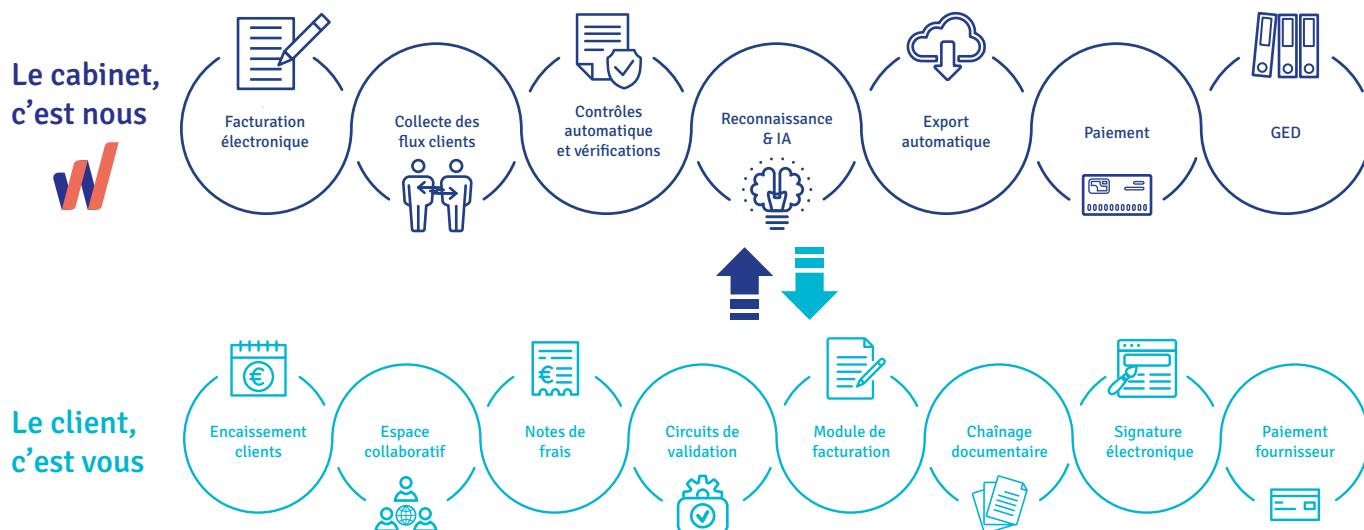


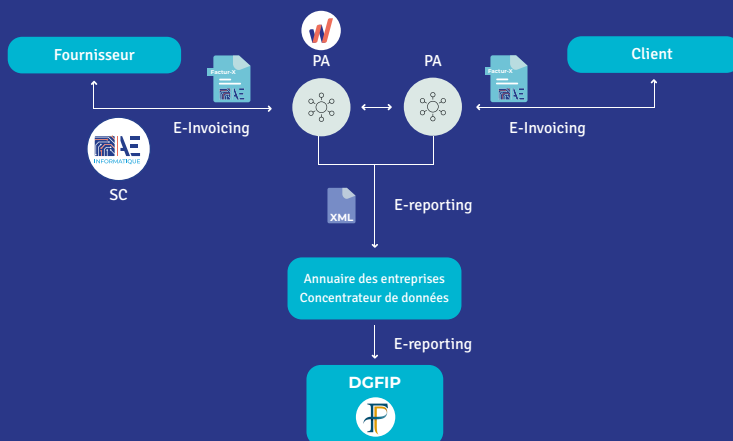
Schéma en Y de la facturation électronique :

Depuis votre logiciel de facturation (SC), vous préparez et émettez votre facture.

La PA Fimeco reçoit la facture (e-invoicing) et la transmet automatiquement à la PA de votre client.

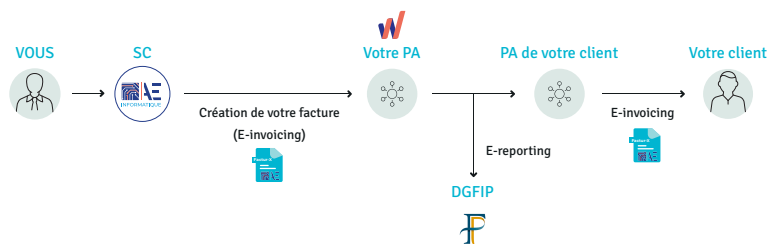
Le contenu de la facture (e-reporting) est transmis à l'administration (DGFIP).

Vous pouvez suivre votre facture, son règlement et relancer votre client. Une fois la facture réglée, vous recevez une notification et le statut de la facture est envoyé à la DGFIP pour mise à jour.

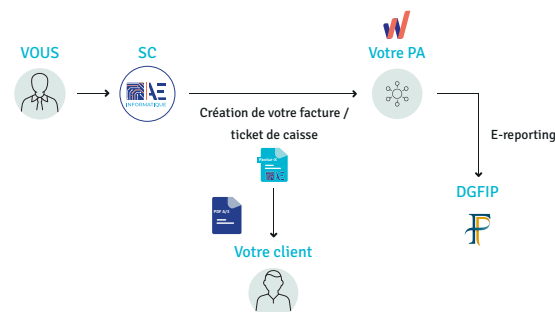


Focus sur des cas d'usages :

CAS 1 : Professionnel à professionnel



CAS 2 : Professionnel à particulier et client international



Suivi du traitement de votre facture en temps réel sur votre plateforme

Tarifs minimum pour 2026 : Frais minimum de mise en place standard **50€ HT***

Très faible volume : **60€ HT/an*** (150 factures/an)

Volume classique : **150€ HT/an***, max. 1 000 factures/an, au-delà de 1 000 factures/an

180€ HT/an* + 0,08€ HT/facture*

BNC : 120€ HT/an*

*hors outil de facturation

Contactez nous dès aujourd'hui pour la mise en place de la réforme. Votre interlocuteur FIMECO habituel reste disponible. Pour plus d'infos, rendez-vous sur notre page :

